La certification V2020

La plupart des établissements sont dotés d'un système de recueil des événements indésirables (EI), papier ou informatisé. Ces systèmes de signalement ont pour vocation d'identifier les événements qui se produisent pour que les équipes puissent comprendre ce qu'il s'est passé et pourquoi cela s'est passé, identifier les causes profondes et les corriger afin de réduire le risque de récidive. Ce mécanisme de traitement des EI, institué au niveau des établissements et au niveau national (pour les vigilances et les EIGS) a pour finalité d'apprendre des erreurs et de partager ces enseignements.

Force est de constater que ces systèmes de recueil, dit passifs (reposant sur la déclaration des professionnels), sont sous-utilisés. Il existe plusieurs raisons à cette sous-déclaration des EI: définition floue des événements devant être signalés, protection du déclarant incertaine, acculturation insuffisante, systèmes de signalement non adaptés.

Nos actions proposées ci-dessous visent à mieux cerner ces 4 points afin de les améliorer car elles combinent plusieurs approches et différentes modalités d'apprentissage et d'appropriation.

Peut être complété par la thématique « management »

Formations et accompagnements

1 – CONNAISSANCE Identifier

La certification V2020	Séminaire	
La certification V2020	Formation inter-	
	établissement	

4 – METTRE EN ŒUVRE AU SEIN DE SON ETABLISSEMENT

Mettre en œuvre la	Formation intra-	
méthode du patient	établissement	
traceur dans son		
établissement		
Mettre en œuvre la	Formation intra-	
méthode du patient	établissement	
traceur sur un parcours		
de soins		
Mettre en œuvre la	Formation intra-	
méthode du traceur	établissement	
ciblé		
Formaliser et faire vivre	Accompagnement intra-	
les démarches	établissement	
d'évaluation des		
pratiques		
professionnelles		